

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ALBE

Arrondissement
de Sélestat

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers
élus : 11

SEANCE DU 13 MARS 2025

Convocation du : 4 mars 2025

Nbre Conseillers
en fonction : 10

La Maire : Marie-Line DUCORDEAUX

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Nbre Conseillers
présents : 8

David BAUER

Christine SENFT

Les conseillères : Emilie BERTRAND, Carole JACQUOT,
Marie-Laure MATT, Julie NGUEFACK,

Le conseiller : Rémy KLEIN

Absents excusés : Cathy KLEIN, Marie-Laure MATT

Procurations : Cathy KLEIN à Rémy KLEIN, Marie-Laure
MATT à Carole JACQUOT,

Secrétaire de séance : Carole JACQUOT

Début de séance : 18h30

Mme la Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, puis elle excuse Mme Cathy KLEIN, qui a donné procuration à Rémy KLEIN et Mme Marie-Laure MATT, qui a donné procuration à Mme Carole JACQUOT.

Le secrétaire de séance est Carole JACQUOT

Mme la Maire passe à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 07 février 2025.

**1. MOTION DU SIS67 SUR LE TEMPS D'ATTENTE AUX SERVICES D'ACCUEIL
DES URGENCES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DANS LE CADRE DE
TRANSPORTS DE VICTIMES**

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous, Conseil Municipal d'Albé, demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Arrivée de Mme Julie NGUEFACK.

2. MODIFICATION DU TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Suite à la l'informatisation et mise à disposition sur le Webcimetière du cimetière communal, le maire informe les conseillers qu'il y a possibilité de revoir les tarifs des concessions datant de 2015.

Après discussion, l'assemblée délibérante valide les tarifs suivants :

- 30 ans la tombe simple : 200 € - 350 € pour la tombe double
- 30 ans caveau cinéraire : 200 €
- 15 ans columbarium : 200 €

Les tarifs votés qui entrent en vigueur ce jour.

3. MODIFICATION DE L'INDICE DE REMUNERATION DE MME MEYER

Le Conseil Municipal décide de revaloriser la rémunération de Mme MEYER Anaïs, ATSEM contractuelle. L'assemblée délibérante décide de passer son indice brut à 446, indice majoré : 397 à compter du 1er avril 2025.

4. DEPART A LA RETRAITE M. GUY HERZOG

Mme le Maire rappelle que M. Guy HERZOG a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2025.

Elle propose à l'assemblée de lui offrir un cadeau de départ après 18 ans au service de la commune et de ses administrés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, institue le principe d'octroi d'un cadeau de départ à la retraite sur la base de 60 euros par année de service en tant qu'ouvrier communal et autorise Mme le Maire à signer tout document y afférent.

Les crédits relatifs seront prévus au compte « 623 » du budget primitif de l'exercice 2025.

5. CHANGEMENT D'ORDINATEUR ECOLE MATERNELLE

La directrice de l'école ayant informé la mairie que le PC de l'école maternelle était désormais inutilisable, l'assemblée délibérante doit faire le point sur l'acquisition prochaine ce nouveau PC pour l'école du village. La société Locaconseil, chez qui la commune a acheté le PC portable mis à disposition de la directrice et souscrit la sauvegarde des données informatiques de la mairie, a été contactée pour un devis en achat et un autre en location sur 36 mois, les deux incluant la licence Office, un antivirus, et une installation complète sur site.

1^{ère} proposition, la location :

Location PC Lenovo Thinkcentre avec Windows 11 pro matériel et logiciels, sans moniteur: 29€ TTC pour une durée de 36 mois renouvelable annuellement par tacite reconduction

Prestation installation ordinateur sur place, intégration réseaux, transfert des données, tests et aide à la prise en main 440€ HT

2^{ème} proposition, l'achat :

PC Lenovo Thinkcentre avec Windows 11 pro matériel et logiciels, sans moniteur 1183,07 €HT

Prestation installation ordinateur sur place, intégration réseaux, transfert des données, tests et aide à la prise en main 440€ HT

Mme Emilie BERTRAND, présidente de l'Amicale des Parents d'Elèves, informe l'assemblée délibérante que l'amicale compte prendre partiellement en charge l'achat, avec le soutien financier de l'association Caf'Thés, de quatre tablettes pour les maternelles et quatre PC pour les CM, et peut ajouter ce micro-PC, nécessaire à la maîtresse de la section maternelle. La Mairie peut contribuer à cet achat en payant le solde restant. Elle cherche des devis actuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer à cet achat commun. L'achat n'étant pas effectué via notre prestataire informatique, il n'y aura pas de maintenance informatique possible de sa part ou de la part de la commune, qui n'a pas de service dédié. La somme sera prévue en section fonctionnement au BP 2025.

6. PROJET PERISCOLAIRE ALBE/VILLE

Suite au dernier conseil municipal, une entrevue a été organisée entre M. Daniel SECHI, Conseiller aux Décideurs Locaux, et la commission des finances d'Albé avec la présence d'Emilie BERTRAND, afin de faire le point sur les finances communales et la somme pouvant être raisonnablement dévolue au financement d'un périscolaire.

Après discussion sur les retours de cette entrevue, ainsi que la proposition de la Mairie de Villé de se rencontrer après la période des budgets, en avril, pour avoir des réponses plus précises sur le coût que la commune devra assumer en cas de participation au périscolaire (transport, fonctionnement...) l'assemblée délibérante décide d'ajourner sa décision concernant l'adhésion à ce projet.

7. DIVERS

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg (par voie postale au 31 Avenue de la Paix -BP 51038 – 67070 STRASBOURG Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Fin de la séance 20h30

Copie certifiée conforme,

Albé, le 17 mars 2025,

Le secrétaire,
Carole JACQUOT

Le Maire,
DUCORDEAUX Marie-Line